

MAIRIE DE VEROSVRES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2020**

Présents : Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Sylvie CHARVET, Danièle DUFOUR, Lionel CABATON, Valérie PINON, Marc EMORINE.

Excusé : Alain MAZILLE.

Secrétaire de Séance : Sylvie CHARVET

L'an deux mil vingt et le vingt-deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2019 à l'unanimité.

- Délibération n° 2020_01

Demande de subvention DETR

Aménagement du Centre Bourg – Route du Lavoir

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier a programmé des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement en 2020 dans le bourg, sur la route du Lavoir.

Afin d'améliorer la sécurité, la circulation, le stationnement et l'embellissement du centre bourg de Vérosvres, le Maire propose de mettre à neuf la route du Lavoir en direction du cimetière après les travaux d'assainissement.

Des devis ont été demandés.

Sur la base d'une estimation de travaux de 57 900 € HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la DETR,

DIT que le solde serait financé sur les fonds propres de la commune et inscrit au budget primitif de l'exercice 2020,

- Compte-rendu réunion avec la Direction des Routes et Infrastructures

Le maire relate la réunion avec la DRI concernant la route départementale RD 121 qui traverse les hameaux de Hautecour et des Janots. La pose de panneaux indiquant la maison natale Ste Marguerite Marie en sortie de la RCEA sur la route départementale D121 est acceptée.

Les services du Département proposent la mise en agglomération de la zone habitée des hameaux de Hautecour et des Janots afin que la commune puisse assurer la police de la circulation et la sécurité. Les membres du conseil municipal prennent note de cette proposition mais souhaitent attendre de connaître la future utilisation du site de l'ancien lycée.

- ADRESSAGE

Le référent de La poste vient présenter le projet vendredi 24 janvier. Des modifications ont déjà été apportées et prises en compte. Un bilan va être fait, notamment sur les points juridiques.

- SITE INTERNET

Le site de la Communauté de Communes est en ligne. Celui de la commune devrait voir le jour d'ici quelques semaines.

- RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'agent recenseur Mme Denise VIGIER avance bien dans la collecte. 265 foyers sont à recenser sur la commune entre le 16 janvier et le 15 février 2020.

- COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Maire informe qu'il est possible de mettre en place un Compte Epargne Temps (CET) pour les agents communaux. Ce compte est ouvert à la demande expresse de chaque agent titulaire ou non titulaire et peut être alimenté par le report de jours de congés annuels ou la récupération des heures supplémentaires. Ces jours épargnés pourront être utilisés soit sous forme de congés, soit indemnisés, soit pris en compte au sein du régime de retraite additionnelle.

L'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale doit être préalable à la délibération du Conseil Municipal instituant le CET. Le maire va en faire la demande.

- AFFAIRES DIVERSES

- Délibération n° 2020_02

Dénomination de l'école primaire

Vu l'article L421-24 du Code de l'éducation, la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil Municipal ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école communale publique ne porte aucun nom. Il propose de la nommer « Ecole primaire François LACHARME », en mémoire de l'ancien Maire et Conseiller Général qui fut également l'instituteur du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le nom de « Ecole primaire François LACHARME » pour l'école primaire de Vérosvres,

CHARGE le Maire de faire apposer une plaque sur l'école,

- La campagne de pose des compteurs Linky a débuté sur la commune. Certains habitants refusent et ont saisi la commune. Le Maire rappelle qu'il n'a aucun pouvoir sur ce sujet.

- Le maire remercie Nathalie DARGAUD pour son travail de qualité sur la confection du bulletin municipal.

Une erreur s'est glissée dans les tarifs de location de la salle communale. Il faut lire :

Réunion dans une petite salle : 15 €

Forfait annuel pour les associations de la commune et pour la country : 180 €

- Sylvie CHARVET et Denise TABOULOT font le compte-rendu de la réunion de bilan du CIAS et de Villages Solidaires : MSAP, Transports à la demande, Ateliers informatiques, etc...
- Chantier d'aménagement en 2 x 2 voies de la RCEA : Une plateforme de stockage va être créée sur un terrain de la communauté de communes.
- L'espace de bureaux partagés et de coworking sur la zone des Prioles à Dompierre-les-Ormes va être inauguré le 21 février 2020.
- La question est soulevée sur l'éventuel empierrement de certains chemins qui se dégradent.
- La commission des finances se réunira le 14 février pour examiner le compte administratif 2019 et préparer le budget 2020.
- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 28 février 2020.

La séance est levée à 22h00.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 30 janvier 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,